



La genèse

Né en 1993 d'une réflexion commune menée par l'État, le Conseil Général de Seine Maritime, le SIVOM de l'agglomération rouennaise, les principales communes membres du SIVOM, la première publication de **l'Observatoire de la Sécurité et des Circulations sur l'Agglomération Rouennaise - OSCAR** - est parue en 1995.

Ce premier document avait pour ambition de fournir aux élus et aux représentants des instances publiques et parapubliques concernées des informations relatives à la problématique des circulations et des déplacements dans l'agglomération rouennaise. Les sujets abordés dans cette première édition ont été : les trafics, la sécurité routière, les transports collectifs urbains, le transport aérien et le transport ferroviaire.

Au fil des ans, l'observatoire s'est enrichi avec de nouvelles rubriques. Les temps de parcours grâce au modèle multimodal de déplacements, le stationnement (ouvrage, P+R...), les transports départementaux, le vélo et la qualité de l'air complètent les rubriques initiales d'OSCAR.

Ces observations sont intégrées et mises en valeur dans une publication annuelle (parution en Novembre). La 22^e et dernière édition d'OSCAR est paru en novembre 2017 (données 2016).

La situation actuelle

L'année 2015 marqua une profonde mutation dans le paysage institutionnel avec la création des métropoles de droit commun ; ces dernières détenant désormais de plus amples compétences, passant d'un statut d'autorité organisatrices des transports à autorités organisatrices de la mobilité. Dans un souci de cohérence avec ces métamorphoses institutionnelles, les différents partenaires d'OSCAR (Métropole - État - CEREMA) ont estimé nécessaire de faire évoluer cet observatoire.

Ainsi, à compter de janvier 2018, est mis en place un nouvel observatoire : **l'Observatoire des Mobilités de la Métropole Rouen Normandie - OMMeR**. En partenariat avec l'État, la Métropole Rouen Normandie en devient le coordonnateur. Cette dernière a confié à l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de la Seine et Eure, dans le cadre de son programme partenarial, la collecte des données de mobilité existantes au moins sur le ressort territorial métropolitain et l'élaboration d'une plaquette annuelle de valorisation. (Parution en novembre) Ce document est dorénavant diffusé uniquement par voie électronique. Les données géographiques sont disponibles sur le site internet de l'Agence d'urbanisme. (urbse.org)

Les données mises en valeur par l'observatoire sont issues de :

- L'État (DIR Nord-Ouest, DDTM de la Seine-Maritime)
- La Région Normandie
- La Métropole Rouen Normandie
- ATMO Normandie